



# Syndicat national CGT des Chancelleries et Services judiciaires

**ÉLECTIONS AUX C.T. DE L'ADMINISTRATION CENTRALE, EN OCTOBRE 2011, JE VOTE C.G.T.**

Pour que nous soyons demain encore plus nombreux,  
encore plus efficaces dans la défense de vos intérêts collectifs,

**VOTEZ** pour les listes C.G.T. présentées  
pour le C.T. du casier judiciaire national et  
pour le C.T. de l'Administration Centrale !

**En effet, c'est de votre vote que dépendra notre présence  
au sein de ces instances.**



**Donc, en octobre 2011, choisissez bien,  
Votez pour ceux qui s'expriment et agissent,  
VOTEZ C.G.T. !**

## ÉLECTIONS AU COMITÉ TECHNIQUE DE L'ADMINISTRATION CENTRALE ET AU COMITÉ TECHNIQUE SPÉCIAL DU CASIER JUDICIAIRE NATIONAL - OCTOBRE 2011

### LES ENJEUX DE CES SCRUTINS !

Les accords de Bercy du 2 juin 2008 relatifs à la rénovation du dialogue social dans la fonction publique (traduits dans la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010) ont totalement modifié les règles de représentativité des organisations syndicales.

Les élections vont se dérouler le 20 octobre prochain et auront lieu le même jour dans l'ensemble de la fonction publique d'État et de la fonction publique hospitalière.

Jusqu'alors, nous étions appelés à voter tous les trois ans pour les commissions administratives paritaires, et ce vote aux C.A.P. servait ensuite à déterminer la représentativité syndicale dans les différentes instances de dialogue (comité technique paritaire ministériel, comité technique paritaire de l'administration centrale, comité technique paritaire des services judiciaires, comités techniques paritaires régionaux et spéciaux du Casier Judiciaire, de l'École Nationale des Greffes et de l'École Nationale de la Magistrature).

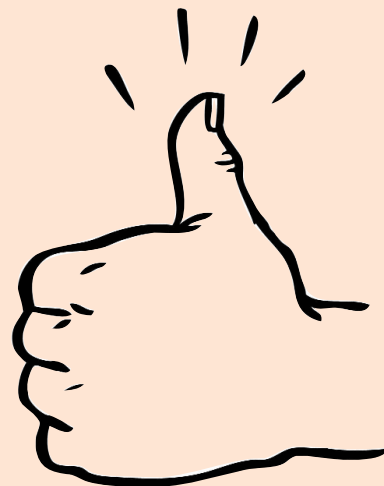
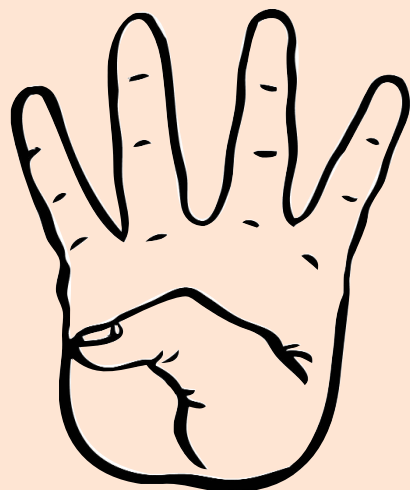
Désormais, si nous aurons toujours à voter pour élire les représentants aux C.A.P., la représentativité syndicale s'appréciera lors des votes pour la désignation des représentants du personnel dans les comités techniques (qui ne seront plus paritaires) de l'Administration Centrale et du Casier Judiciaire National.

C'est ainsi que la C.G.T. s'est attachée à présenter des candidats pour le C.T. de l'Administration Centrale et le C.T. Spécial du Casier Judiciaire afin de poursuivre le travail déjà accompli.

Ces scrutins sont donc primordiaux !

Il est dès lors impératif d'avoir des élus qui siègent véritablement dans ces instances et qui ne se contentent pas d'un discours électoraliste démagogue et racoleur !

4 votes *pour* 1 avancée



## LE RÔLE DES COMITÉS TECHNIQUES

Les domaines de compétence de cette structure de dialogue seront identiques à ceux des comités techniques paritaires jusqu'alors existant au niveau de ces instances. La nouveauté est que ces instances de proximité ne seront plus paritaires, le nombre de représentants du personnel sera supérieur à celui des représentants de l'administration.

Pour le comité technique placé auprès de l'Administration Centrale, le comité sera toujours présidé par le Secrétaire général,

Pour le Casier Judiciaire National, le comité sera présidé par le Directeur du casier.

LES ATTRIBUTIONS DES COMITÉS TECHNIQUES	
C.T. de l'Administration Centrale	C.T. du Casier Judiciaire National
<ul style="list-style-type: none"> <li>- projets statutaires,</li> <li>- conditions de travail,</li> <li>- projets de circulaire (évaluation,...)</li> <li>- effectifs, (suppressions, transformations d'emplois,...)</li> <li>- critères de répartition des primes,</li> <li>- organisation des concours,</li> <li>- A.R.T.T.,</li> <li>- ....</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- formation,</li> <li>- hygiène et sécurité,</li> <li>- A.R.T.T.,</li> <li>- droits syndicaux,</li> <li>- fonctionnement général du C.J.N.</li> <li>- évaluation,</li> <li>- effectifs,...</li> <li>- ....</li> </ul>

Les champs d'intervention de ces différentes instances, quel que soit leur niveau, nécessitent d'avoir des organisations syndicales pugnaces et combatives. Les interventions qui y sont faites ne sont pas sans conséquences.

Même si l'administration, dans sa globalité, pense bénéficier de la plus parfaite impunité pour faire passer les réformes les plus scélérates, il est du devoir des organisations syndicales (et la C.G.T. ne s'en prive pas !) de batailler becs et ongles au sein de ces instances pour se faire entendre ! À défaut de pouvoir être entendue au niveau du C.T., il ne faut pas oublier qu'elles ont ensuite la faculté de saisir les juridictions administratives compétentes et, là encore, la C.G.T. ne s'en prive et obtient de beaux succès, soit seule soit conjointement avec d'autres organisations syndicales.

**Donc, en octobre 2011, choisissez bien,  
Votez pour ceux qui s'expriment et agissent,  
VOTEZ C.G.T. !**

## L'enjeu de ces élections est crucial !

Ainsi le choix que vous allez faire le 20 octobre pour élire notamment vos représentants au Comité Technique de l'Administration Centrale et au Comité Technique Spécial du Casier Judiciaire National est essentiel pour donner à la C.G.T. la possibilité de peser de tout son poids afin d'obtenir la satisfaction de ses revendications.

Les représentants C.G.T. ont toujours eu et auront toujours pour motivation et pour action le souci combiné de la défense du service public et des intérêts collectifs et individuels des agents.

Si nous avons subi de plein fouet, lors de ce mandat, les politiques gouvernementales de démantèlement voire de casse du service public, ces instances restent essentielles pour permettre une meilleure prise en compte des besoins ou des difficultés rencontrés par tous les personnels.

Même s'il y a encore beaucoup à faire, la C.G.T. a ainsi pu limiter les dégâts en dénonçant régulièrement toutes les

entorses aux textes légaux, allégrement effectuées dans le but de faire fonctionner coûte que coûte une justice au bord de l'asphyxie.

Notre organisation syndicale s'est également particulièrement investie sur le dossier de la souffrance au travail, de plus en plus ressentie par les agents.

VOTER C.G.T., c'est voter pour une organisation syndicale démocratique, combative, sérieuse, mais surtout qui défend l'intérêt général de tous les personnels, titulaires, stagiaires et contractuels !

VOTER C.G.T., c'est la garantie de donner sa voix et confier son avenir professionnel à des militants impliqués au quotidien dans le fonctionnement des services, farouchement convaincus d'avoir d'autres ambitions pour le service public de la Justice et ses personnels, que d'autres choix sont possibles !

### Vos candidats pour le Comité Technique de l'Administration Centrale :

- Philippe CHESNEAU, SA secrétariat général
- Ouarokia DOUMBIA-COUMARE, AA DSJ/SOFJ/OFJ1
- Martine FAUCHER, chargée de mission handicap
  - Christophe MEZÉ, SA, SG Paris
  - Mauricette ROUGEUL, SA, SCBCM
  - Anick DUTEIN, attachée DPJJ/SDPOM/L1
  - Christelle GOBBO, GEC DSJ PM1
- Odile BACHELIER, greffière DSJ/SDPM/PM3
- Marien CHEVRIER, greffier DSJ/SDPM/PMS
- Anne COUDERC, GEC, PFI Sud Toulouse
- Sophie VOYER-CHESNEAU, AA, SG/2S2M/SDSE
- Hélène DRAIGNAUD, AA BRI Pensions Nantes
  - Philippe NAZE, AA, CJN
- Marie-Christine JAHAN-MORISSEAU, CJN
- Frédéric MAGAT, greffier, DSJ/Cassiopée
- André DUMAS, SA ARSIT Avignon

### Vos candidats pour le Comité Technique Spécial du Casier Judiciaire National :

- Jacky ARNAUD, AT CJN
- Michelle NIVOIX, AA CJN
- Evelyne LESNÉ, AA CJN
- Sylvie BURBAN, AA CJN
- Yannick CHEVALIER, AA CJN
- Marie-Christine MORISSEAU, AA CJN
- Hervé FERNANDES, AA CJN
- Richard JUBIN, AA CJN
- Philippe NAZE, AA CJN
- Brigitte HASSINI, AA CJN

